

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 06 mai 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 24
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 6 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 30 avril 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle du conseil municipal en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. BUGNET Jean Marc donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume, M. GAUFRETEAU Philippe donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume,

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : M SOTTET Jean Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210506-30-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2021

N° 30-2021 – Renouvellement de l'agrément Service Civique

Rapporteur : Mme Céline ROTHEA

Par délibération n°9-2015 du 5 mars 2015, la commune de Millery a souhaité recourir au Service Civique et engager une demande d'agrément. Cet agrément, valable 3 ans, a fait l'objet d'un premier renouvellement, autorisé par délibération n°49-2018 du 5 juillet 2018 et validé par la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale le 22 octobre 2018.

L'agrément actuel permet à la commune de Millery d'accueillir deux volontaires Service civique pour des missions d'une durée maximale de 8 mois chacune, dans le domaine de l'éducation d'une part et de la culture d'autre part. Il arrivera à échéance le 22 octobre 2021. Il est donc proposé de procéder à la constitution d'un dossier de renouvellement de cet agrément.

Il est rappelé que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Il est rappelé que le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des

prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire correspondant à 7,43% de l'indice brut 244 (à titre indicatif, cela correspond à 107,58 € depuis le 1er février 2017).

Il est rappelé qu'un tuteur est désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le ou la volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER Madame le Maire à solliciter un renouvellement de l'agrément auprès de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire correspondant à 7,43% de l'indice brut 244 pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport.**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents*

Extrait certifié conforme

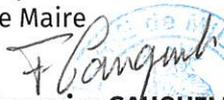
Le Maire,

Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 11/05/2021
Et publication 11/05/2021

Le Maire


Françoise GAUQUELIN

